

Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle

CQP
AESA
Toulouse



PRÉROGATIVES

Le CQP AESA est le premier échelon de la formation professionnelle en escalade. Il permet à ses titulaires d'encadrer contre rémunération, des activités d'escalades sur structures artificielles, tous publics, de la découverte de l'activité jusqu'au premiers niveaux de compétition.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte aux personnes :

- Majeures
- Titulaires du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Disposant d'un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement de l'activité da-tant de moins de 3 mois
- Justifiant d'une expérience d'encadrement en escalade d'une durée de 75h (dont 50H d'expérience d'encadrement en escalade de difficulté obligatoire) datant de moins de 3 ans.
- Et attestant d'un niveau technique.

TEST TECHNIQUE

Réalisation flash de 2 voies sur 3 proposées de niveau 6b, et d'un bloc sur 3 proposés de niveau 5c.

Coût : **90 €**

Dates : 28 mars 2024 (Plaisance du Touch)

SÉLECTION ET POSITIONNEMENT

Cette sélection a pour but de limiter la session à un effectif raisonnable. Le jury se prononcera suite à l'étude du dossier d'inscription du candidat. Le positionnement vise à informer les stagiaires sur l'organisation de la formation et se prononcer sur d'éventuels allègements.

LA FORMATION

Elle se déroule en alternance sur une durée totale de 266h sur 6 mois : 161 heures en centre de formation et 105 heures en structure d'accueil.

COÛT DE LA FORMATION

Coût total sans allègement : **2 737 €**

Frais de dossier : **60 €** (Ces frais sont facturés pour toute convocation au positionnement (même si le candidat n'est pas retenu en formation))

FINANCEMENT

Prise en charge possible selon votre statut :

- Pour les salariés via votre employeur
- Pour les demandeurs d'emplois via la mission locale, pôle emploi, la région...

Vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre structure d'accueil (club, salle privée, comité territorial, etc...).

BLOCS DE COMPÉTENCES

- **BLOC 1** : Accueil des publics avant, pendant et après la séance.
- **BLOC 2** : Encadrement de séance d'escalade dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et en s'appuyant sur les références fédérales.
- **BLOC 3** : Dynamisation du groupe dans et autour de l'activité.
- **BLOC 4** : Intégration de l'activité de l'animateur dans le fonctionnement de la structure.

DISPENSES

Le passeport bleu datant de moins de 5 ans dispense du test technique. L'initiateur escalade à jour de sa formation continue permet de valider l'UC 1. Le moniteur d'escalade sportive valide la VEP MSP, l'UC 1 et l'UC 4

DISPENSES

En fonction de vos diplômes et expériences, vous avez la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

CONTACT ET INSCRIPTION

Service Formation
formation@occitanie.ffme.fr
7 rue André Citroën 31130 BALMA
Plus d'information sur notre site :
<http://occitanie.ffme.fr/>

